



Sherbrooke, le 13 décembre 2019

Madame Geneviève Grenier
Bureau des audiences publiques
Courriel: genevieve.grenier@bape.gouv.qc.ca

**Objet : Demande d'accès aux documents – Alliance Magnésium et Magnola -
Asbestos**

Madame,


En complément à notre lettre de réponse du 5 décembre dernier concernant l'objet précité, vous trouverez ci-joint les documents accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport annuel - bilan 2002, Noranda, 2003-04-30;
2. Évaluation de l'impact - imprégnation en organochlorés de produits agricoles, UPA, 2003-01-30;
3. Rapport d'analyse, MELCC, 2003-03-03;
4. Rapport - potentiel oestrogénique des émissions atmosphériques, 2002-12-11;
5. Étude de caractérisation environnementale - barbotte brune, Noranda, 2000-10;

De plus, après vérification, nous vous informons que le ministère ne détient pas le rapport concernant les cervidés qui aurait été émis en 2005. Selon nos recherches, il semble que ce rapport aurait rédigé par M. Jules Blais, professeur adjoint à la faculté des sciences de l'Université d'Ottawa.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. De plus, les documents vous sont transmis conformément à l'article 41.2 de cette même loi. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité par la Loi.

Veillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.


Michèle Pinard
Répondante régionale

MP/

p. j.